

Principe

Le service DSN 2018.1.2 est ouvert en production depuis le 23 août 2018.

Les premiers CRM nominatifs restituant les taux réels applicables aux individus concernés sont transmis par la DGFIP à partir du 18 septembre 2018, en retour des DSN de production déposées en norme 2018.1.2, dès lors que l'individu aura pu être reconnu par le SI de la DGFIP.

Ces taux pourront être utilisés dans le cadre de la préfiguration sur les bulletins de paie à compter de septembre 2018 par les employeurs qui le souhaitent.

Compte tenu de la durée de validité des taux (qui sont valables dans les deux mois suivants leur transmission par la DGFIP), seuls les taux transmis dans les CRM de novembre et décembre trouveront à s'appliquer sur les revenus versés en janvier 2019.

Depuis avril 2018, vous êtes en configuration DSN pour le PAS.

Il convient de créer maintenant la rubrique de paie pour faire figurer le prélèvement sur le bulletin et pouvoir passer ainsi au 1^{er} janvier 2019 en mode réel du PAS.

Mise en place

1) Vérification de la configuration DSN en place

En avril 2018 vous avez activé le mode DSN - Phase 3 version P.A.S. (Prélèvement à la source).

Pour vérification au menu de banco ... DSN ... configuration de la DSN, les 2 coches sont activées en bas de votre écran à droite.

À défaut, il faut exécuter la procédure DSN – prélèvement à la source du 16 avril 2018 avant de poursuivre.

2) Mise en place de la préfiguration

La préfiguration consiste à faire figurer le montant du PAS sur le bulletin de paie pour information et transmettre ces informations à la DGFIP afin de roder les procédures d'envoi en DSN et de retour des comptes rendus métiers de la DSN.

Au menu de Banco ... fichier Configuration générale on prendra dans l'armoire

Le barème est déjà prérempli, ainsi que le montant de l'abattement (1/2 SMIC applicable aux contrats CDD de moins de 2 mois) soit 615 euros.

Le programme affecte également un barème par défaut. C'est celui qui correspond à la localisation géographique de votre agence. Il s'applique à tous les salariés sauf définition d'un barème particulier pour le salarié (voir Banco ... fichier ... personnel). Le barème fiscal applicable au salarié est celui de son domicile fiscal. Cette information n'a d'importance que si l'employeur ne dispose pas de l'information du taux de prélèvement du salarié à travers un CRM DSN ou Topaze.

Il faut ajouter la rubrique de paie du prélèvement et le compte d'imputation comptable.

Pour ajouter on clique sur le bouton et on sélectionne la ligne en validant le programme complète les informations comme suit :

Rubrique de paie du prélèvement à la source (PAS)	
Prélèvement à la source (PAS) :	5110 Impôt prélevé à la source (PAS)
Compte d'imputation comptable :	4421000

Le compte 4221000 Prélèvement à la source a été créé dans le PCG et dédié au précompte du PAS (ANC, règlement 2018-02 du 6 juillet 2018).

NB : Pour le prélèvement à la source, le programme attribue un numéro de rubrique libre au-delà de 5000. Il peut différer dans votre dossier par rapport à notre exemple. Vous laissez le N° attribué par le programme.

Cette mise en place

- initialise la présentation du bulletin de paye avec les mentions du PAS,
- intègre les contrôles nécessaires à la production du bulletin (ne pas pouvoir faire de virement sans avoir intégré les PAS au calcul de paye ...)
- Intègre le PAS à la DSN
- met en place le justificatif du PAS ...

PAS – Calcul de paye

Le PAS s'intègre automatiquement dans le calcul de paye.

Le calcul de paye doit être fait obligatoirement dans BANCO pour tenir compte du prélèvement à la source. (NB : le transfert en paye à partir du relevé d'heure ne tient pas compte du taux du PAS)

Le calcul de paye vérifie la disponibilité d'un CRM pour le salarié afin d'intégrer le taux du PAS au calcul de paye.

Le bulletin de paye est modifié pour mise en conformité avec les nouvelles exigences du Code du travail.

Total	NET A PAYER AVANT IMPOTS SUR LE REVENU <small>dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie</small>			2 391,91 <small>14,92</small>	
	Impôt sur le revenu prélevé à la source (Pour information)	2 391,910	7,500		(-179,39)

Les virements sont bloqués si on ne dispose pas de taux de PAS applicable.

PAS – transfert en DSN et DSN

Transfert en DSN

Banco ... DSN ... Transfert DSN mensuel

Les informations du PAS ont été ajoutées dans le transfert de la DSN

DSN - Transfert de la Déclaration mensuelle du mois de Juillet 2018											
Récapitulatif par salarié											
Déclaration URSSAF											
Déclaration Organismes											
Détail par salarié											
Observations (53)											
Designation	Heure Payées	Rémunération brute	I.F.M.	I.C.P.	Montant Imposable	Net Fiscal P.A.S.	Taux P.A.S.	Montant P.A.S.	Frais professionnel		
AUI					372,14	372,14					
Contrat n° 5915 du 05/07/2018 au 13/07/2018 (FDM)					1 078,42	1 078,42					
AUD											
Contrat n° 5935 du 04/07/2018 au					38,15	38,15	10,00	3,82			
BAL											
Contrat n° 5932 du 03/07/2018 au 06/07/2018 (FDM)					509,38	525,64	8,00	42,05			
BAR	17,71 h	629,72	180,23	198,24							

Accès à la DSN

Après la mise en place de la phase 3 P.A.S, il faut configurer l'organisme spécifique pour la DGFIP.

Banco ... DSN ... accès à la DSN ... configuration et outils ... Organismes

Vous recherchez l'organisme DGFIP.

DGFIIP	
Détail	
Informations générales	
Nom :	DGFIIP
Type :	DGFIIP DGFIIP
Identifiant OPS :	DGFIIP DGFIIP
Référence :	
Personnel couvert :	Ne pas déclarer cet organisme
Code délégué de gestion :	
Site du payeur :	Id technique unique par adhésion 0
Informations de règlement	
Mode de paiement :	03prélèvement
Echéance à la fin de la période :	Mensuelle
Code de la période :	15 jours
Compte bancaire :	CIC FR76300873308000202650115 CMCIFRPP

Le P.A.S fait l'objet d'un prélèvement (obligatoire) sur le compte de l'entreprise. Il faudra compléter le compte bancaire.

Dépôt de la DSN mensuelle

Banco ... DSN ... accès à la DSN ... Déclarations ... Déclarations à faire

Lors de dépôt de la DSN mensuelle le programme déclare les montants à la DGFIP

Création d'une DSN mensuelle

Etape 1 : Déclaration mensuelle
Etape 2 : Paiement Cotisations
Etape 3 : Envoi
Etape 4 : Aperçu
Etape 5 : Résultat

Etape 2 : Paiement Cotisations

Versements URSSAF
SIRET de l'URSSAF (identifiant OPS) : 75357004300012 Urssaf Alsace

Le versement des cotisations sociales de cet établissement est effectué par :

- virement
- télé-règlement / Prélèvement SEPA

Le payeur (Entité d'affectation des opérations) est :

- cet établissement sur le compte : []
- un autre établissement (VLU : versements en lieu unique) :
SIRET : []

Date début de rattachement : 01/08/2018 Date de fin : 31/08/2018 Montant : 31 442,06

Autres versements...

Etablissement / Faction (Origine des cotisations)	Identifiant OPS	Début rattachement	Fn rattachement	Montant
12345678900025 / 12	AG2R-REUNICA PREVOYANCE (ex-REU)	01/01/2000	01/01/2000	705,66
12345678900025 / 12	AG2R-REUNICA PREVOYANCE (ex-REU)	01/01/2000	01/01/2000	0,00
12345678900025 / 12	AG2R-REUNICA PREVOYANCE (ex-REU)	01/01/2000	01/01/2000	0,00
12345678900025 / 12	APICIL AGIRA	01/08/2018	31/08/2018	7 958,47
12345678900025 / 12	DGFIP	01/08/2018	31/08/2018	3 129,00
12345678900025 / 12	PREDICA	01/01/2000	01/01/2000	43,68

Regrouper les versements des organismes de prévoyance identiques...

Précédent Suivant Terminer

Ces informations sont données à titre d'information uniquement jusqu'au 1^{er} janvier 2019.

Le prélèvement indiqué au profit de la DGFIP ne sera pas effectué avant cette date mais doit impérativement figurer dans votre dépôt DSN en réel pour que celui-ci soit accepté.

Ces informations se traduisent par une ligne supplémentaire dans le bilan de votre DSN mensuel.

Armoire des Envois

Rechercher : []
Déclaration : DSN Mensuelle
Période : Envois des 3 derniers mois

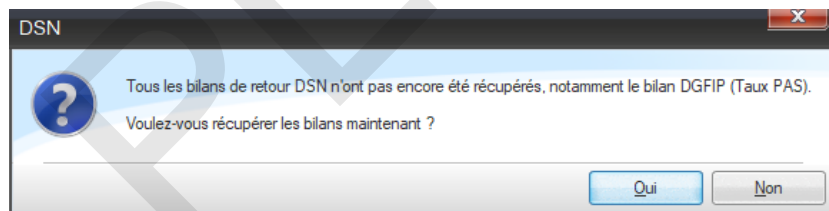
Citation	Nature	Libellé	Nom du fichier
05/09/2018	Réel	SEMINAIRE 2018 - DSN Mensuelle Août 2018	DSN_12345678900025_12_01_201808_002.dsn
05/08/2018	Réel	SEMINAIRE 2018 - DSN Mensuelle Juillet 2018	DSN_12345678900025_12_01_201807_003.dsn
05/07/2018	Réel	SEMINAIRE 2018 - DSN Mensuelle Juin 2018	DSN_12345678900025_12_01_201806_003.dsn
14/06/2018	Réel	SEMINAIRE 2018 - DSN Mensuelle Mai 2018	DSN_12345678900025_12_01_201805_001.dsn

SEMINAIRE 2018 - DSN Mensuelle Août 2018 (Réel)

Libellé	Code
Envoi du fichier à la plateforme	10
Certificat de conformité Net-Entreprise	11
Déclaration 1	20
Compte-Rendu BIS	21
Contrôles de cohérence	21
Déclaration 1	50
Envoi du fichier à l'Organisme Complémentaire	50
Envoi du fichier à l'Organisme Complémentaire	50
Envoi du fichier à l'Organisme Complémentaire	50
Envoi du fichier à l'AGIRC-ARRCO	70
Envoi du fichier à la DGFIP	92

Il vous sera fait un retour par CRM dans un délai de 5 jours après votre dépôt.

À chaque accès au menu de la DSN postérieur à votre dépôt, le programme vérifie l'existence d'un compte rendu métier au titre du PAS. À défaut, le programme signale qu'il convient d'effectuer une récupération des bilans.



Lorsque le bilan est disponible au titre du PAS il alimente le bilan et ouvre un onglet supplémentaire avec le détail pour chaque salarié

Armoire des Envois

Rechercher : []
Déclaration : DSN Mensuelle
Période : Envois des 3 derniers mois

Citation	Nature	Libellé	Nom du fichier
05/09/2018	Réel	SEMINAIRE 2018 - DSN Mensuelle Août 2018	DSN_12345678900025_12_01_201808_002.dsn
05/08/2018	Réel	SEMINAIRE 2018 - DSN Mensuelle Juillet 2018	DSN_12345678900025_12_01_201807_003.dsn
05/07/2018	Réel	SEMINAIRE 2018 - DSN Mensuelle Juin 2018	DSN_12345678900025_12_01_201806_003.dsn
14/06/2018	Réel	SEMINAIRE 2018 - DSN Mensuelle Mai 2018	DSN_12345678900025_12_01_201805_001.dsn

SEMINAIRE 2018 - DSN Mensuelle Juillet 2018 (Réel)

Libellé	Code
Envoi du fichier à la plateforme	10
Certificat de conformité Net-Entreprise	11
Déclaration 1	20
Compte-Rendu BIS	21
Contrôles de cohérence	21
Envoi du fichier à l'Organisme Complémentaire	50
Envoi du fichier à l'Organisme Complémentaire	50
Envoi du fichier à l'Organisme Complémentaire	50
Envoi du fichier à l'AGIRC-ARRCO	70
Données complémentaires PAS - DGFIP	94

Salarié	N° N.I.R.	Matricule	Taux P.A.S.	Identifiant PAS
	1610876351022	RA AV-71	8,00 %	112920
	1910371270038	RA AV-1831	12,00 %	112920
	1910376447245	RA AV-1767	10,00 %	112920
	1920376447253	RA AV-1841	10,00 %	112920

Le retour d'information P.A.S alimente un historique de situation pour le salarié au niveau de BANCO pour conservation des informations.

Situation salarié - PAS

Le retour CRM (compte rendu métier) de la DSN va intégrer à votre paye les taux PAS connus pour les salariés figurant dans le dernier dépôt de la DSN.

Cet historique va permettre lors du calcul de paye de trouver le taux personnalisé applicable au salarié.

Banco ... Edition ... Situation salarié PAS

Dernière situation DGFIP

Prélèvement à la source - Historiques des taux et des prélèvements à la source (PAS)							
Critères		Historiques des taux et des prélèvements					
Matricule	Salariés	Número S.S.	Date du retour DGFIP	Mois de la DSN	Taux PAS	Identifiant PAS	
967	William	17909935221	18/06/2018	2018/05	6,200 %	70136	
1808	AZZO	172097634104	23/07/2018	2018/06	0,000 %	91551	
1376	BARB	190067644707	23/07/2018	2018/06	0,000 %	91551	
1746	BEN V. Aissata	197047634129	13/08/2018	2018/07	0,000 %	112920	
499	BENO	184037655206	18/06/2018	2018/05	2,000 %	70136	
1798	BOUC IZEE	181127836101	13/08/2018	2018/07	10,000 %	112920	
1230	BURD Hamadou	188047635113	13/08/2018	2018/07	8,000 %	112920	
1836	BURN	199107644725	13/08/2018	2018/07	12,000 %	112920	
71	CATELAIN FRANCOIS	161087635102	13/08/2018	2018/07	8,000 %	112920	
1793	COUT JURELIEN	190109932407	13/08/2018	2018/07	8,000 %	112920	
1716	DELA AMBERT	177019935302	18/06/2018	2018/05	6,200 %	70136	
1485	DUBC INNI	197097635160	23/07/2018	2018/06	10,000 %	91551	
1719	FOFAI	161107635100	13/08/2018	2018/07	12,000 %	112920	
118	GAKO	189067634109	18/06/2018	2018/05	2,000 %	70136	
1459	GAKO	197097644731	18/06/2018	2018/05	6,200 %	70136	
1802	GONC ONTO STEVENS	196122722937	13/08/2018	2018/07	8,000 %	112920	
1800	GIFFR AMIR IKRAM	182057635118	13/08/2018	2018/07	12,000 %	112920	

On peut ainsi trouver le dernier taux applicable aux salariés

- pour tous les salariés : s'affiche le dernier retour DSN dont on dispose et celui qui sera donc appliqué à la prochaine paye du salarié sous réserve que la date de retour soit inférieure à 2 mois au moment du calcul de paye (voir durée de validité du taux).
- Les salariés de la paye en cours : on peut limiter l'affichage aux seuls salariés présent dans le mois de paye calculé.

Ces informations ne sont en aucun cas modifiables.

Historique des taux et prélèvements

Dernière situation DGFIP		Historique des taux et des prélèvements							
Matricule	Salariés	Número S.S.	Date du retour DGFIP	Mois de paie	Revenu fiscal	IJ Nette imposable	Taux PAS	Montant PAS	Identifia
1790	CASSIN Gerald	186107645118		2018/05	0,00 €				
71	CATELAIN FRANCOIS	161087635102	13/08/2018	2018/08	2 829,32 €		8,000 %	226,35 €	112920
71	CATELAIN FRANCOIS	161087635102	23/07/2018	2018/07	1 309,61 €		8,000 %	104,77 €	91551
71	CATELAIN FRANCOIS	161087635102	18/06/2018	2018/06	1 787,00 €				70136
71	CATELAIN FRANCOIS	161087635102		2018/05	2 143,37 €		7,500 %	160,75 €	
71	CATELAIN FRANCOIS	161087635102		2018/04	1 829,61 €		6,000 %	109,78 €	
1814	CAUFORRIER STEPHANE	198027635157	23/07/2018	2018/07	0,00 €		10,000 %		91551

On conserve pour tous les salariés l'historique des taux et prélèvements effectués ainsi que la référence du CRM dont est issu le taux appliqué.